

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 18 Février, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr PETIT Serge, Maire.

Présents : MM. PETIT Serge. AFFOLE Stéphane. BROUSSE Michèle. DIDAILLER Anne. DAVAL-POMMIER Blandine. DUFFOURD-CAGNON Josiane. LAMOUILLE Alain. MANNIEZ Josiane. METRAL Sylvie. REY François. REY Sébastien

Absents : ANDRÉ Rodolphe. DAGNIAUX-LECLERE Florence. MANTOVAN Françoise. TRAVERS Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : DUFFOURD-CAGNON Josiane

1 – Approbation du compte rendu du 10/12/2019

Approuvé à l'unanimité

2 – Urbanisme

Néant

3 – Délibérations

3.1 Mandatement de dépenses d'investissement au budget principal avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ». Ainsi, il fait part à l'assemblée de dépenses d'investissement à payer, avant le vote du budget principal, du fait de la réception effective en mairie des factures correspondantes :

- **SCP Giroud/Guillaud**, frais notaire, à affecter au compte 2111 pour **642 € TTC**
- **AGATE**, Assistance projet centre, à affecter au compte 2031 : **5 100 € TTC**
- **LUMELECTRIC**, alimentation électrique caméras au compte 2181 : **1 057.20 TTC**

Adopté à l'unanimité.

3.2 Recrutement d'un agent technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter par le biais d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » un agent technique polyvalent contractuel à temps complet (35 h/semaine) pour une période de 1 an à compter du 04 mars 2020 afin d'assurer les missions suivantes : Entretien des bâtiments, des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, déneigement, réparations électriques, etc... La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base du SMIC. Une aide de 50 % est apportée par l'Etat.

Arrivée de Blandine DAVAL-POMMIER

3.3 Recrutement d'un agent contractuel temps non complet - Accueil secrétariat

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet pour la période du 11 avril 2020 au 10 avril 2021 pour assurer notamment des travaux de comptabilité, d'accueil du public et urbanisme. L'horaire de travail est de 17.50 h hebdomadaire. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 393. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce recrutement. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 393.

4 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.